



Présidence : Finlande

563ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 12 novembre 2008

Ouverture : 10 h 50
Suspension : 10 h 55
Reprise : 11 h 20
Clôture : 11 h 30

2. Président : M. M. Kangaste

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR UN ÉCHANGE D'INFORMATIONS
EN CE QUI CONCERNE LES MODÈLES TYPES DE
CERTIFICATS D'UTILISATION FINALE ET LES
PROCÉDURES DE VÉRIFICATION
CORRESPONDANTES

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 12/08 (FSC.DEC/12/08) sur un échange d'informations en ce qui concerne les modèles types de certificats d'utilisation finale et les procédures de vérification correspondantes ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'APERÇU DES ASPECTS
RELATIFS À L'ÉLIMINATION DU PROPERGOL
LIQUIDE DANS L'ESPACE DE L'OSCE

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision No 13/08 (FSC.DEC/13/08) sur l'aperçu des aspects relatifs à
l'élimination du propergol liquide dans l'espace de l'OSCE ; le texte de cette
décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION D'UN
PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL AU CONSEIL MINISTÉRIEL

Président

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la
Décision No 14/08 (FSC.DEC/14/08) sur la transmission d'un projet de
décision du Conseil ministériel au Conseil ministériel ; le texte de cette
décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Biélorussie, Président
- b) *Transmission des rapports intérimaires du Président du FCS à la seizième
Réunion du Conseil ministériel* : Président
- c) *Lancement d'un jeu virtuel sur les ALPC* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 novembre 2008 à 10 heures, Neuer Saal

563ème séance plénière

FSC Journal No. 569, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 12/08
ÉCHANGE D'INFORMATIONS EN CE QUI CONCERNE
LES MODÈLES TYPES DE CERTIFICATS D'UTILISATION FINALE
ET LES PROCÉDURES DE VÉRIFICATION CORRESPONDANTES

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant son attachement à la mise en œuvre intégrale du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (FSC.DOC/1/00, 24 novembre 2000),

Conscient de la nécessité d'appliquer de stricts contrôles à l'exportation afin de prévenir l'accumulation déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée d'armes légères et de petit calibre (ALPC) comme énoncé dans la partie A de la Section III du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre,

Rappelant le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/15, 20 juillet 2001), dans lequel les États affirment leur engagement à mettre en place et appliquer des lois, réglementations et procédures administratives permettant d'exercer un contrôle efficace sur l'exportation et le transit des ALPC, y compris l'utilisation de certificats d'utilisation finale authentifiés et de mesures législatives et coercitives efficaces,

Ayant à l'esprit la nécessité d'évaluer la mise en œuvre de sa Décision No 5/04 sur les éléments standard des certificats d'utilisateur final et des procédures de vérification pour les exportations d'ALPC,

Mesurant l'importance des mesures de transparence dans le domaine de la documentation sur le contrôle des exportations d'ALPC, en particulier de la vérification de l'utilisateur final, qui pourraient aider à évaluer le niveau de mise en œuvre des engagements existants et pourraient être utilisées comme instrument pour répertorier les points forts et les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées,

1. Prie les États participants de fournir un modèle type de leur certificat d'utilisation finale et/ou d'autres documents pertinents à tous les autres États participants et au Centre de prévention des conflits d'ici le 27 mars 2009. Au besoin, une traduction de courtoisie du

certificat type original et/ou des autres documents pertinents dans l'une des langues officielles de l'OSCE devrait être jointe ;

2. Encourage les États participants à fournir, en même temps que cet échange d'informations, des informations additionnelles, selon qu'il conviendra, sur les procédures de vérification des certificats d'utilisation finale, qui pourraient inclure les procédures de signature et d'approbation de ces certificats et de vérification des informations fournies.

563ème séance plénière

FSC Journal No 569, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 13/08
APERÇU DES ASPECTS RELATIFS À L'ÉLIMINATION DU
PROPERGOL LIQUIDE DANS L'ESPACE DE L'OSCE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Réaffirmant son attachement à la mise en œuvre intégrale du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles (FSC.DOC/1/03),

Notant que l'aperçu des aspects relatifs à l'élimination du propergol liquide dans l'espace de l'OSCE regroupe les pratiques les plus appropriées d'élimination des composants de propergol liquide,

Notant également que cet aperçu fournira aux États participants de l'OSCE des informations et des analyses pour l'élaboration de politiques et la mise au point de lignes directrices et de procédures générales concernant l'élimination de leurs composants inutilisables ou excédentaires de propergol liquide,

Reconnaissant que cet aperçu pourrait également être utile aux partenaires de l'OSCE pour la coopération et à d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'ils déploient pour faire face aux risques et aux problèmes qu'entraîne la présence de stocks de propergol excédentaires et/ou en attente d'élimination,

Appréciant le travail accompli jusqu'à présent par l'OSCE dans le cadre des projets d'élimination des composants de propergol liquide et se félicitant des contributions extrabudgétaires d'États participants qui ont permis d'exécuter ces projets,

Décide:

- D'accueillir favorablement l'élaboration du document intitulé *Liquid Rocket Fuel in the OSCE Area: Overview of Disposal Aspects* (FSC.DEL/443/07/Rev.2), qui contient notamment des recommandations générales et des conseils pratiques pour l'élimination des composants de propergol liquide, et d'en approuver la publication ;
- De charger le Centre de prévention des conflits, dans les limites des ressources et/ou des contributions extrabudgétaires existantes, de veiller à la distribution la plus large possible de cet aperçu, y compris auprès des partenaires de l'OSCE pour la coopération et de l'Organisation des Nations Unies.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/14/08
12 novembre 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

563ème séance plénière

FSC Journal No 569, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 14/08
TRANSMISSION D'UN PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL
MINISTÉRIEL AU CONSEIL MINISTÉRIEL**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Décide de demander au Président du FCS de transmettre au Président du Conseil ministériel le document suivant :

- Projet de décision sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles ;

Recommande au Conseil ministériel l'adoption du document susmentionné.